

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 17 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

Présents : DOUSSIN Christophe, COMPAN Franck, CAPBLANQUET Gérard, AGBOTON Anicet, AMBROSI Sébastien, DURANT Sandrine, BONTE Maryse, GOSSET Aurélie, TOURNIER Joël, ROUANET Claudie.

Date de la convocation : 12/01/2018

Secrétaire de séance : AMBROSI Sébastien

Ordre du Jour :

- 1 – Acquisition d'un immeuble vendu aux enchères
- 2 – Désignation des délégués de la commune auprès des différents syndicats suite à la prise de compétences intercommunales
- 3 – Participation financière à la cantine de Le Fousseret
- 4 – Informations diverses
- 5 – Questions diverses

1 – Acquisition d'un immeuble vendu aux enchères :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'un avis de mise aux enchères d'un immeuble situé au centre du village est parvenu en mairie et affiché sur ledit immeuble.

Après lecture du descriptif et des conditions de vente, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux si la commune doit prendre part aux enchères.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'établir, dans un premier temps, une négociation avec la banque.

Suite à cette négociation, une décision définitive fera l'objet d'une prochaine réunion du conseil municipal.

2 – Désignation des délégués de la commune auprès des différents syndicats suite à la prise de compétences intercommunales :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que, à compter du 1^{er} janvier 2018, les compétences « Eau » et « GEMAPI » sont transférées à la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Pour cela, il faut désigner de nouveaux délégués du conseil municipal pour représenter la Communauté de Communes auprès des Syndicats des Eaux des Coteaux du Touch et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Louge.

Après discussion, les conseillers désignent :

- Délégués pour représenter la Communauté de communes auprès du SIECT : Gérard CAPBLANQUET et Franck COMPAN
- Délégués pour représenter la Communauté de communes auprès du SIAHL : Christophe DOUSSIN et Joël TOURNIER

3 – Participation financière à la cantine de Le Fousseret :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que depuis la rentrée scolaire 2013-2014, l'école de destination des élèves de la commune de Marignac-Lasclares est celle de Saint Elix le Château.

La commune de Marignac-Lasclares avait décidé alors de continuer à participer aux frais de cantine et ALAE pour les enfants et fratries, inscrits aux écoles de Le Fousseret jusqu'à la fin de leur cycle scolaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si cette participation doit s'arrêter à la rentrée scolaire 2018.

Par ailleurs, la commune de Marignac-Lasclares participe déjà financièrement aux frais de l'ALAE pour l'école de St Elix le Château.

Après discussion, les conseillers municipaux décident :

- que la participation financière de la commune de Marignac-Lasclares aux frais de restauration et ALAE des enfants scolarisés à Le Fousseret prendra fin aux vacances d'été 2018, soit 5 ans après la rentrée 2013-2014, conformément aux engagements pris, à savoir que les enfants pourraient rester scolarisés à Le Fousseret jusqu'à la fin du cycle qui était en cours à ce moment-là.

- qu'une participation de cette même nature ne sera accordée à aucun enfant fréquentant une autre école que celle de Saint Elix le Château.

Délibération n°01-18

4 – Informations diverses :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le devis de l'entreprise TABERT concernant une coupe de bois de la parcelle d1 ; devis accepté par les conseillers.

Monsieur Christophe DOUSSIN informe l'assemblée de la situation de la famille GRIGGIO : un des enfants est atteint d'une grave maladie et doit être soigné à Paris.

Monsieur le Maire décide de prendre contact avec cette famille.

5 – Questions diverses :

Néant

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h00

Pour copie conforme